

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Jean-Claude PARAVY

Date de la convocation :

21/06/2023

27 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise.
Domessin : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise et MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam et YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège et PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : /. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. CAGNIN Georges à Mme SAUNIER Elise, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. VITTOZ Philippe à M. BERTHIER Yves, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : Mme LABBAY Catherine, M. BILLON Pierre, M. LARDE Alain.

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION - EXTENSION DU LOCAL VAL GUIERS ADOS DE PONT DE BEAUVOISIN ;

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget intercommunal ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée, en vue de la RENOVATION-EXTENSION DU LOCAL VAL GUIERS ADOS DES SALAMANDRES (Pont de Beauvoisin) ;

Considérant que ce marché a fait l'objet d'un allotissement et est décomposé de la manière suivante :

- LOT N°1 TERRASSEMENT VRD
- LOT N°2 DEMOLITION GROS ŒUVRE
- LOT N°3 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE TERRASSE BOIS
- LOT N°4 ETANCHEITE TOITURE TERRASSE
- LOT N°5 FACADES
- LOT N°6 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- LOT N°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU SERRURERIE
- LOT N°8 CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS ISOLATION PEINTURE
- LOT N°9 SOLS SOUPLES

- LOT N°10 CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION
- LOT N°11 ELECTRICITE COURANT FAIBLE
- LOT N°12 CARRELAGE FAIENCES CHAPES

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme « marches-securises.fr » le mercredi 03 mai 2023 et fixant la date limite de remise des offres au mercredi 24 mai 2023 à 12h00 ;

Les listes mieux disantes sont présentées ci-dessous :

- FOURNIER TP le lot n°1 TERRASSEMENT VRD pour un montant de 20 570,68 € HT ;
- PERROUSE CONSTRUCTIONS le lot n°2 DEMOLITION GROS ŒUVRE pour un montant de 86 899,97 € HT ;
- CHARPENTE BELLEMIN le lot n°3 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE TERRASSE BOIS pour un montant de 20 511,86 € HT ;
- MG ETANCHEITE S.A.S le lot n°4 ETANCHEITE TOITURE TERRASSE pour un montant de 11 948,05 € HT ;
- D.E. FACADE le lot n°5 FACADES pour un montant de 18 241,84 € HT ;
- Menuiserie BONNAZ SARL le lot n°6 MENUISERIES INTERIEURES BOIS pour un montant de 14 980,87 € HT ;
- ROLLAND le lot n°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU SERRURERIE pour un montant de 41 111,20 € HT ;
- DURAND JP & FILS le lot n°8 CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS ISOLATION PEINTURE pour un montant de 23 212,52 € HT ;
- MONSIEUR CHRISTOPHE MEYER le lot n°9 SOLS SOUPLES pour un montant de 7 041,50 € HT ;
- MONDIAL FRIGO – IFC le lot n°10 CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION pour un montant de 28 378,91 € HT ;
- Gaillard électricité le lot n°11 ELECTRICITE COURANT FAIBLE pour un montant de 28 050,26 € HT ;
- A TOUS CARREAUX le lot n°12 CARRELAGE FAIENCES CHAPES pour un montant de 8 761,41 € HT.

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à signer les marchés relatifs à la RENOVATION EXTENSION DU LOCAL VAL GUIERS ADOS DES SALAMANDRES (Pont de Beauvoisin) ainsi que tout document y afférent, avec les sociétés :

- FOURNIER TP le lot n°1 TERRASSEMENT VRD pour un montant de 20 570,68 € HT ;
- PERROUSE CONSTRUCTIONS le lot n°2 DEMOLITION GROS ŒUVRE pour un montant de 86 899,97 € HT ;
- CHARPENTE BELLEMIN le lot n°3 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE TERRASSE BOIS pour un montant de 20 511,86 € HT ;
- MG ETANCHEITE S.A.S le lot n°4 ETANCHEITE TOITURE TERRASSE pour un montant de 11 948,05 € HT ;
- D.E. FACADE le lot n°5 FACADES pour un montant de 18 241,84 € HT ;
- Menuiserie BONNAZ SARL le lot n°6 MENUISERIES INTERIEURES BOIS pour un montant de 14 980,87 € HT ;
- ROLLAND le lot n°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU SERRURERIE pour un montant de 41 111,20 € HT ;
- DURAND JP & FILS le lot n°8 CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS ISOLATION PEINTURE pour un montant de 23 212,52 € HT ;
- MONSIEUR CHRISTOPHE MEYER le lot n°9 SOLS SOUPLES pour un montant de

- 7 041,50 € HT ;
- MONDIAL FRIGO - IFC le lot n°10 CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION pour un montant de 28 378,91 € HT ;
 - Gaillard électricité le lot n°11ELECTRICITE COURANT FAIBLE pour un montant de 28 050,26 € HT ;
 - A TOUS CARREAUX le lot n°12 CARRELAGE FAIENCES CHAPES pour un montant de 8 761,41 € HT.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget intercommunal. La signature d'avenants ne doit pas conduire à une augmentation de plus de 10% du marché initial dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

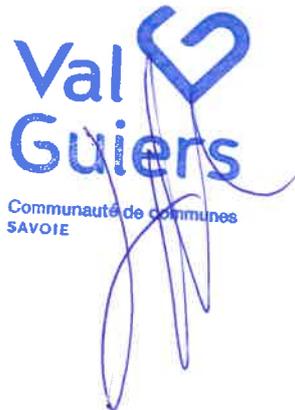
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 29/06/2023,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Claude PABAVY



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Claude PABAVY.